



Termes de référence du groupe d'experts IFADEM

1- Contexte

L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) est co-pilotée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et mise en œuvre par l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFE). Lancée en 2006, IFADEM incarne l'engagement de la Francophonie de contribuer à la réalisation de l'ODD4 : « assurer une éducation inclusive et équitable de qualité [...] pour tous ». Elle est co-construite avec le Ministère en charge de l'Éducation de chaque pays concerné par l'initiative.

IFADEM concerne aujourd'hui 15 pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, les Comores, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Liban, Madagascar, le Mali, le Niger, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo. IFADEM propose un dispositif de formation en partie à distance conçu et mis en œuvre conjointement avec le ministère en charge de l'éducation de base, adapté aux besoins de chaque pays et utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Des équipes de concepteurs nationaux, accompagnées par des experts nationaux et internationaux, élaborent des contenus pédagogiques et organisent un dispositif de formation sur mesure, adapté aux spécificités et aux besoins des pays.

2- Présentation du groupe d'experts

Le Groupe d'experts (GE) est l'organe de suivi scientifique d'IFADEM. Il est composé d'au plus huit (8) experts, spécialisés dans l'ingénierie de formation, la linguistique, la pédagogie, la didactique, la psychologie cognitive, les sciences de l'éducation, l'usage du numérique pour l'éducation et l'enseignement à distance et tout autre domaine connexe. Ces experts sont désignés conjointement par l'Administrateur de l'OIF et le Recteur de l'AUF, co-présidents du Comité de pilotage d'IFADEM, sur proposition du directeur de l'IFEFF après un appel à candidatures lancé par le Comité de coordination internationale d'IFADEM (CCI).

3- Missions du groupe d'experts

Les missions du groupe d'experts IFADEM sont définies comme suit :

- Contribuer à la rédaction des termes de référence des rapports, études, évaluations que le Comité de coordination d'IFADEM est susceptible de commander et, éventuellement, les encadrer.
- Définir et mener une politique d'auto-évaluation permanente d'IFADEM afin d'en améliorer la qualité et l'efficacité (avec notamment la définition d'indicateurs de suivi).
- Contribuer à la promotion et à la valorisation d'IFADEM.
- Communiquer sur IFADEM dans des revues spécialisées ou à toute occasion propice.
- Favoriser et/ou participer à l'encadrement de travaux de recherche liés à une étude d'IFADEM sur le terrain ;
- Contribuer à la mise en œuvre d'un contrôle qualité des actions menées et conseiller la coordination d'IFADEM dans les orientations scientifiques du programme.

4- Profil des experts

Les membres du groupe d'experts doivent être ressortissants d'un pays membre de la Francophonie et disposer d'une expertise avérée dans les domaines ci-dessus mentionnés (cf présentation du groupe d'experts). Ils devront justifier d'un profil recherche et développement mis en œuvre en milieux universitaires ou dans d'autres contextes professionnels.

Les postulants du secteur universitaire doivent disposer au minimum d'un doctorat acquis depuis au moins cinq ans et justifier d'une publication régulière dans le(s) domaine(s) d'expertise ainsi que d'un encadrement de travaux dans ces domaines.

Les postulants du secteur non universitaire doivent justifier d'une expérience d'au moins 5 ans sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'encadrement de projets dans les domaines cités ci-dessus. A titre non exhaustif ces postulants peuvent être issus des ministères, des structures de formation d'enseignant-e-s, des unités recherche et développement, d'organismes internationaux, etc.

5- Fonctionnement et modalités de travail du GE

5.1 Sollicitation des experts

En fonction de la question à traiter, les coordonnateurs du CCI font appel, à un ou plusieurs membre(s) du GE en tant que de besoin pour effectuer une expertise, dans le cadre des missions du Groupe d'experts (voir plus haut), sans mise en concurrence.

5.2 Coordination du GE

Sur proposition des coordonnateurs d'IFADEM, le Directeur de l'IFEF, désigne un coordonnateur GE, pour une durée d'une année renouvelable, pour assurer les tâches suivantes :

- Etre l'interlocuteur privilégié du GE auprès des coordonnateurs du CCI assurer l'interface entre le groupe d'experts et l'équipe programme, notamment pour toute activité nécessitant une coordination du GE (sinon, l'équipe-programme concertera directement les membres concernés par l'objet de la demande) ;
- Préparer, animer, le cas échéant, et rédiger les rapports des réunions du GE, en lien avec l'équipe programme ;
- Assurer le suivi des activités du GE et en rendre compte semestriellement à l'équipe programme;
- Représenter le GE, à la demande d'IFADEM, à l'occasion de réunions internationales ou proposer un membre du GE en fonction de la thématique de la rencontre ;
- Centraliser et transmettre à la coordination d'IFADEM les différents travaux des membres du GE, principalement les rapports et livrables issus des missions d'expertise ;
- Assurer, dans la mesure du possible, et au besoin avec un ou deux autres membres du groupe, la coordination de publications scientifiques réalisées sous le logo de l'Initiative ;
- Contribuer à la finalisation de travaux, notamment dans le cadre de la production d'outils pédagogiques ou de tout autre document d'orientation des activités IFADEM;
- Informer et/ou mettre à la disposition des autres membres du groupe, et de l'équipe programme, tout document utile à la conduite et à l'orientation scientifique de l'Initiative ;

- Contribuer à une meilleure connaissance et visibilité du programme ;
- Toute autre action scientifique pour aider à mieux réussir l'Initiative.

En contrepartie, le Coordonnateur du Groupe d'Expert recevra une rétribution annuelle payable en deux tranches. A cet effet, un contrat annuel liera le Coordonnateur du GE à l'OIF.

5.3 Réunions périodiques

Le GE se réunit en séance ordinaire une fois par an.

Des réunions complémentaires peuvent avoir lieu tout au long de l'année en visioconférence. Ces réunions se tiendront à la demande du CCI d'IFADEM en fonction des échéances et des besoins.

6 - Modalités de candidature

Les candidats devront soumettre leur candidature via le lien suivant https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfpl7SL6T4E5wGZOTaoAt92_74xq6Pbt-C-4PF7oQjxPY_kQ/viewform **au plus tard le 20 janvier 2019 minuit heure de Dakar.**

A l'issue de cette demande, les candidats adresseront un mail aux deux coordonnateurs IFADEM en indiquant le numéro attribué à leur candidature :

- papa-youga.dieng@francophonie.org
- cedric.armand@auf.org

Les candidats pourront être sollicités pour transmettre tous documents complémentaires jugés utiles par le Comité de coordination internationale d'IFADEM.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection au plus tard le 20/02/2019 afin de pouvoir débiter leurs missions le 01/03/2019

Pour toute question, adresser un message à :

- papa-youga.dieng@francophonie.org
- cedric.armand@auf.org